Image not found or type unknown

Démission et congés payés

Par **Luana2000**, le **10/04/2016** à **16:12**

Bonjour,

Je suis en cdi depuis 1 an et demi et j'envisage de démissionner. Les 5 semaines de congés payés sont acquises fin Mai de chaque année dans mon entreprise.

Si je démissionne maintenant : est-ce que je toucherais mes indemnités de 5 semaines de congés payés à la fin du préavis ou je dois attendre début Juin pour démissionner et toucher ces indemnités ?

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **P.M.**, le **11/04/2016** à **08:59**

Bonjour,
Ce sujet fait double emploi inutilement avec celui-ci...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés